



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 février 2013  
Français  
Original: anglais

### **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

#### **Vingt-deuxième session**

Vienne, 22-26 avril 2013

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire\*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine  
de la prévention du crime et de la justice pénale: autres activités  
à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau  
du programme des Nations Unies pour la prévention du crime  
et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et autres instances**

### **Activités des instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Sommaire*

Le présent rapport a été préparé conformément à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale et aux résolutions 1992/22, 1994/21 et 1999/23 du Conseil économique et social. Il contient un résumé des activités des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

\* E/CN.15/2013/1.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice .....	3
III. Activités des instituts régionaux et affiliés .....	3
A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient .....	3
B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine .....	5
C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies .....	6
D. Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants .....	8
E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale .....	10
F. Institut australien de criminologie .....	11
G. Institut supérieur international des sciences criminelles .....	12
H. Université arabe Nayef des sciences de sécurité .....	13
I. Institut national pour la justice du Ministère de la justice des États-Unis .....	14
J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire .....	15
K. Centre international pour la prévention de la criminalité .....	16
L. Institut d'études sur la sécurité .....	18
M. Institut coréen de criminologie .....	19
N. Basel Institute on Governance .....	20
O. College for Criminal Law Science .....	22
IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel .....	23

## **I. Introduction**

1. L'une des fonctions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est d'aider et de faciliter la coordination des activités des instituts constituant le Réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui ont entrepris de concourir à la réalisation du mandat du Secrétaire général en matière de prévention du crime et de justice pénale. La commission peut demander aux instituts, sous réserve des fonds disponibles, d'exécuter certains éléments du programme, et de proposer des domaines pouvant faire l'objet d'activités communes entre les instituts.

2. À son tour, le Secrétaire général veille à ce que les compétences et les ressources des instituts soient judicieusement utilisées à l'exécution du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les États Membres sont invités à explorer les possibilités de projets de coopération avec les instituts.

3. Le présent rapport, qui récapitule les activités menées en 2012 par les instituts a été établi par l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale et aux résolutions du Conseil économique et social 1992/22, 1994/21 et 1999/23, ainsi qu'à sa décision 2010/243, sur la base des informations communiquées par lesdits instituts.

4. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), centre de coordination de l'ONU chargé du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a présidé la réunion de coordination de 2012 du réseau qui a été organisée par le Conseil consultatif scientifique et professionnel international à Courmayeur (Italie).

## **II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice**

5. Conformément aux statuts de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe), le Conseil de direction de l'Institut interrégional transmettra un rapport à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale lors de sa vingt-deuxième session, qui comportera des informations sur les activités entreprises par l'Institut en 2012 (E/CN.15/2013/21).

## **III. Activités des instituts régionaux et affiliés**

### **A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient**

6. Selon l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, les cours de formation et séminaires ci-après ont eu lieu en 2012:

a) Le cent cinquantième séminaire international de haut niveau s'est tenu du 12 janvier au 9 février. Vingt et un hauts responsables de la justice pénale se sont entretenus sur la traite des personnes et notamment la prévention, les poursuites, la protection des victimes et la promotion de la coopération internationale, et ont formulé des recommandations à l'intention des huit pays participants sur la base des conférences et des discussions organisées dans le cadre du programme;

b) Le cent cinquante et unième cours international de formation s'est tenu du 16 mai au 22 juin. Ce cours qui portait sur les stratégies scientifiquement prouvées de traitement des délinquants a réuni vingt-quatre hauts responsables de la justice criminelle, provenant de quatorze pays, pour examiner le traitement réservé aux délinquants et notamment partager des informations sur la possibilité d'appliquer des méthodes éprouvées en matière de traitement des délinquants;

c) Le cent cinquante deuxième cours international de formation s'est tenu du 23 août au 27 septembre. Vingt-deux participants, provenant de seize pays, ont pris part à des entretiens approfondis avec le personnel enseignant de l'Institut et des experts invités, et ont proposé des solutions pratiques pouvant être appliquées dans les pays représentés;

d) Le quinzième programme de formation sur la Convention des Nations Unies contre la corruption s'est déroulé du 11 octobre au 14 novembre. Trente-deux participants, provenant de vingt et un pays, se sont entretenus sur la situation dans leurs pays respectifs concernant la corruption et actes apparentés, ainsi que des difficultés rencontrées dans les enquêtes, les poursuites et le jugement motivés par ces affaires. Ils ont souligné l'importance de la mise en œuvre de la Convention et partagé les meilleures pratiques pour y parvenir;

e) Le douzième cours de formation sur le système de traitement des délinquants mineurs au Kenya s'est tenu du 14 février au 9 mars. Quatorze participants provenant d'organismes responsables de la justice des mineurs au Kenya ont été initiés aux théories et aux pratiques dans le domaine de la formation continue, ainsi qu'aux exigences relatives au traitement des mineurs dans le cadre de la justice des mineurs. Le programme de formation s'appuyait sur des conférences, la visite d'organisations pertinentes, ainsi que des travaux et discussions de groupe. À la fin du cours, les participants ont rédigé des lignes directrices simples pour la formation continue des agents des services kenyans de protection de l'enfance;

f) Le huitième séminaire sur la justice pénale pour l'Asie centrale s'est tenu du 29 février au 15 mars. Neuf participants du Kazakhstan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan ont examiné les mesures anticorruption, sur le thème "S'attaquer à la corruption qui entrave les contre-mesures visant les infractions, en particulier: éthique et codes de conduite à l'usage des juges, des procureurs et des agents des services de répression". Les participants ont renforcé les liens de coopération entre les autorités judiciaires pénales de leurs pays respectifs.

7. En 2012, l'Institut a organisé le sixième séminaire régional sur la bonne gouvernance pour les pays de l'Asie du Sud-Est, qui s'est déroulé du 12 au 14 décembre. Vingt et une personnes représentant huit pays de l'Asie du Sud-Est ont participé au séminaire annuel animé par des experts provenant de plusieurs instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, comme le Basel Institute on Governance, le College for Criminal Law

Science, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine et l'Institut coréen de criminologie, ainsi que du Bureau du Procureur général de Singapour et du Bureau des procureurs de Séoul. Les experts ont présenté des exposés sur le thème: "Coopération internationale: entraide judiciaire et extradition", et les participants se sont entretenus sur l'importance de la coopération internationale et les meilleures pratiques à adopter face à la corruption.

8. Du 26 juillet au 30 août, un professeur de l'Institut a fourni une assistance technique au système kényan de justice des mineurs, dans le cadre du projet national de renforcement des capacités des agents des services de protection de l'enfance. Le contenu, les matériaux pédagogiques, les outils d'analyses et le cadre du programme de renforcement des capacités ont été améliorés sur la base de l'assistance et des conseils techniques de l'Institut.

## **B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine**

9. En 2012, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine a entrepris les activités suivantes:

a) Au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, au Salvador et au Venezuela (République bolivarienne du), la stratégie de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, et la traite des enfants et des adolescents a été mise en œuvre en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ECPAT International (Réseau contre la prostitution infantile, la pornographie infantile et le trafic d'enfants à des fins sexuelles). L'Argentine a bénéficié d'une assistance technique pour l'application de la Loi 26.364 relative à la traite. L'ONUDC a également bénéficié d'une assistance pour rassembler des informations sur le crime organisé, la violence et le trafic de stupéfiants au Guatemala;

b) L'Institut a mis sur pied un projet consacré à la prévention de la délinquance juvénile et au renforcement du système de justice des mineurs au Costa Rica, au Guatemala, au Nicaragua, au Panama et au Salvador. Dans le cadre de ce projet, le Nicaragua a bénéficié d'une assistance sur le droit pénal des mineurs;

c) L'Institut a terminé le projet régional sur la justice réparatrice au Belize, au Costa Rica, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua, au Panama et au Salvador;

d) Au Brésil, l'Institut a promu la création d'une université des Nations Unies pour la sécurité mondiale. Au Costa Rica, l'Institut a fourni une assistance: au Président de l'Assemblée législative dans le cadre de l'Accord national de sécurité, au Ministère de la sécurité publique pour la Loi sur les armes à feu, à la Cour Suprême, en parrainant un congrès international sur l'accessibilité, la justice et la paix, et au barreau des avocats pour les affaires criminelles traduites devant les tribunaux de flagrance (tribunaux spéciaux pour les affaires impliquant des personnes accusées de flagrant délit). Au Pérou, l'Institut a également fourni une assistance à la Direction générale de la politique criminelle et pénitentiaire dans le cadre de la Conférence internationale sur la politique pénale et la réforme pénitentiaire. En Argentine, le Gouvernement et l'Université nationale de La Plata ont bénéficié d'une aide pour le programme de prévention des conflits sociaux;

e) Un bureau spécial a été créé pour la campagne du Secrétaire général intitulée “Tous unis pour mettre fin à la violence à l’égard des femmes”. Dans le cadre du Programme sur les femmes, la parité entre les sexes et la justice, l’Institut a entrepris plusieurs activités afin d’intégrer la composante sexospécifique dans la justice pénale en Argentine, en Colombie, au Costa Rica, en Espagne, au Guatemala, au Honduras, au Mexique, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay en République dominicaine et au Salvador, ainsi qu’à Porto Rico;

f) Sur demande, l’Institut a réalisé des recherches et fourni une assistance technique et une formation destinées à orienter et soutenir les travaux réalisés pour répondre aux graves urgences régionales dans les prisons et planifier la création de systèmes pénitentiaires conformes au modèle des Nations Unies en matière de droits et d’obligations. Des missions ont été organisées en Argentine, en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala, au Honduras, au Mexique, au Panama, au Pérou, en République dominicaine et au Salvador;

g) En collaboration avec le Bureau du Procureur général de la ville de Buenos Aires et l’Association ibéro-américaine des ministères publics, l’Institut a préparé le rapport de conformité aux Principes directeurs de Santiago pour la protection des victimes et des témoins. L’Institut a également collaboré avec la Cour Suprême cubaine en proposant un cours de formation sur le droit procédural pénal;

h) Des professionnels venus d’Argentine, d’Espagne, des États-Unis, du Guatemala et du Panama ont participé au programme de stages;

i) Plusieurs publications sont parues sur la base des projets mentionnés ci-dessus. Par ailleurs, le centre de documentation de l’Institut a répondu à des demandes d’information en provenance d’Amérique latine, des Caraïbes et d’autres régions. Le site Web ([www.ilanud.or.cr](http://www.ilanud.or.cr)) est devenu une bibliothèque numérique incontournable au niveau régional.

### **C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l’Organisation des Nations Unies**

10. L’Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l’Organisation des Nations Unies (HEUNI), a dirigé divers projets en 2012, dont les suivants:

a) L’Institut a exécuté plusieurs projets d’assistance technique en 2012. Trois d’entre eux concernaient les services correctionnels. Un projet a renforcé les capacités des autorités du système pénitentiaire en ce qui concerne le traitement des détenues ayant subi des violences et des sévices sexuels. Un deuxième projet a examiné la situation des détenus âgés dans plusieurs pays européens, tout en mettant l’accent sur leur état de santé et leurs besoins spécifiques, et a formulé des recommandations. Un troisième projet visait à améliorer et développer des méthodes d’analyse de la sécurité, et a abouti à la formulation de recommandations pour appliquer des informations liées à la sécurité dans le cadre du processus décisionnel en milieu carcéral et dans le secteur postpénal. Un projet distinct, mené en collaboration avec la Fédération de Russie, a permis d’élaborer un manuel qui sera utilisé pour former les fonctionnaires de justice à la lutte contre la corruption;

b) L'Institut est partenaire dans le projet intitulé New European Crimes and Trust-based Policy (Nouvelles infractions européennes et politique basée sur la confiance) (FIDUCIA). Ce projet est conçu pour élaborer une politique d'un nouveau type, "axée sur la confiance", et assortie de recommandations stratégiques à l'intention des États membres et des institutions de l'Union européenne. L'Institut fournit notamment une expertise en matière d'exploitation des données criminologiques et pénales pour l'élaboration des politiques, et sur les questions liées à la traite des êtres humains, la cybercriminalité et les problèmes rencontrés par les victimes de la traite à l'étranger;

c) L'Institut est partenaire dans un projet d'étude sur la violence à l'égard des femmes réalisé dans tous les pays de l'Union européenne et en Croatie. Dans le cadre de ce projet, la principale tâche de l'Institut consiste à agir à titre de conseiller scientifique et à élaborer le matériel de formation des enquêteurs ainsi que tout autre matériel de recherche pertinent, et de préparer le rapport final de recherche pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui soutient le projet. Un second projet distinct, lié aux études sur la victimisation et financé par la Commission européenne, vise à améliorer le questionnaire de l'étude européenne sur la victimisation;

d) L'Institut participe à la coordination du projet DECODEUR, qui s'appuie sur l'expertise disponible au sein du groupe d'experts chargé d'élaborer le Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale et de l'Organisation européenne de la probation. Le projet vise à améliorer et compléter les normes élaborées pour définir et classer les sanctions et les mesures appliquées dans la communauté. Il permettra aux chercheurs et aux responsables politiques de voir comment varient les taux d'abandon et de réaliser une évaluation comparative des sanctions et des mesures communautaires appliquées en Europe;

e) L'Institut collabore avec le Secrétariat permanent international du Conseil des États de la mer Baltique, le Ministère de l'intérieur de la Lituanie et l'Université de Tartu (Estonie) sur un nouveau projet destiné à combattre la traite. L'objectif du nouveau projet est de prévenir la traite à des fins de travail forcé, en renforçant les partenariats nationaux et régionaux et en essayant de mieux comprendre les mécanismes qui contribuent à l'exploitation des travailleurs migrants dans la région. Des réunions nationales seront organisées dans chaque pays participant afin de nouer un dialogue entre les acteurs clés du monde du travail, des recherches ciblées sur les méthodes de recrutement et les rôles des agences de recrutement et des employeurs dans l'exploitation des travailleurs migrants seront réalisées et une série de lignes directrices concrètes sera élaborée à l'intention des employeurs, agences de recrutement et autres acteurs;

f) En 2012, l'Institut a publié trois rapports importants: *Blue Criminology: The Power of United Nations Ideas to Counter Crime Globally*; *Meeting the Challenge of Crime in the Global Village: An Assessment of the Role and Future of the United Nations Commission on Crime Prevention and Criminal Justice*; et *New Types of Crime: Proceedings from the International Seminar Held in Connection with HEUNI's Thirtieth Anniversary, Helsinki, 20 octobre 2011*;

g) L'Institut a coordonné de nombreuses activités des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, notamment les préparatifs de l'atelier organisé lors de la vingt et unième session de

la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale, en avril 2012, sur les contributions du réseau à la mise en œuvre efficace de la Déclaration de Salvador sur des stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux: les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation, adoptée par le douzième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale à Salvador (Brésil), en 2010. De concert avec l'ONUDC, l'Institut coordonne également les préparatifs des ateliers qui se tiendront lors du treizième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, en 2015.

#### **D. Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants**

11. S'appuyant sur les demandes régionales et sur la dynamique internationale en faveur de mesures concrètes visant à améliorer les stratégies axées sur la communauté et les droits de l'homme en matière de prévention du crime et de justice pénale, l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants est reconnu par les autorités nationales africaines comme le fer de lance pour apporter un soutien technique axé sur les résultats afin de promouvoir des interventions efficaces, populaires, novatrices et viables.

12. En 2012, les activités de l'Institut ont été les suivantes:

a) Sensibilisation des praticiens du droit, des magistrats, des juges, des législateurs, de la société civile et des universitaires aux directives relatives au prononcé des peines. En Ouganda, l'Institut a contribué à l'élaboration de directives relatives au prononcé des peines, dont le succès permettra d'établir des bonnes pratiques qui seront diffusées dans d'autres juridictions. Une série de directives devraient bientôt être diffusées et mise en œuvre par les juristes et les magistrats ougandais, afin de garantir l'équité et le respect des droits de l'homme lors de la détermination de la peine;

b) Amélioration de la réactivité de la communauté face aux mesures de substitution à l'emprisonnement. La deuxième conférence biennale de l'Association des services pénitentiaires africains s'est tenue à Kampala grâce au soutien technique de l'Institut. Ce dernier a également présenté un document sur les tendances et les phases concernant les services pénitentiaires africains. Plusieurs chefs d'établissements pénitentiaires ont déclaré être intéressés par les sanctions correctionnelles communautaires et ont sollicité l'assistance technique de l'Institut;

c) Séances de formation sur les directives relatives au prononcé des peines. En collaboration avec le Centre d'études sur la peine capitale de l'Université de Westminster (Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), l'Institut continue de former des praticiens du droit et des communautés ougandaises pour privilégier les interventions axées sur les droits de l'homme. Cette formation est basée sur les directives ougandaises relatives au prononcé des peines, qui relèguent la peine capitale au dernier rang des options applicables, privilégiant plutôt de lourdes peines de prison (45 ans);

d) En collaboration avec l'Institut, le Bureau des affaires internationales de stupéfiants et de répression des États-Unis et le Plan de Colombo pour la



coopération économique et sociale en Asie et dans le Pacifique, la Commission de l'Union africaine organise du 18 au 20 février 2013, à Kampala, une réunion consultative technique destinée aux experts de tous les pays africains pour parler de la consommation de drogues, de la prévention et des programmes de traitement. La réunion est destinée à rendre opérationnel le Plan d'action révisé de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013-2017);

e) L'Institut traite actuellement plusieurs demandes d'assistance technique. Le Nigeria a sollicité une assistance dans le domaine de la recherche et de l'élaboration de programmes permettant de renforcer les capacités des services de conseils et de réhabilitation destinés aux victimes de la traite des personnes. Le Malawi a demandé une assistance en matière de prévention du crime pour lutter contre la traite des êtres humains, ainsi qu'au sujet des peines de substitution et de la signification des sciences médico-légales (criminalistique) en droit pénal. Le Sud-Soudan a demandé une aide pour la réforme pénitentiaire par le biais de recherches qui permettront de formuler des politiques et de mobiliser des ressources. Le renforcement des partenariats et des réseaux avec les États membres et les autres partenaires devrait permettre à l'Institut de mobiliser davantage de ressources;

f) Deux publications de l'Institut, dont une évaluation du programme kényan consacré aux ordonnances de services communautaires et du degré d'application de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus par les États africains, et la deuxième édition de l'*African Journal of Crime and Criminal Justice*, ont été publiées dans le cadre de la deuxième conférence biennale de l'Association des services pénitentiaires africains. Une autre étude de l'Institut, sur le problème de la drogue en Afrique de l'Est, a été publiée. Par ailleurs, les préparatifs sont en cours pour la publication de la troisième édition de l'*African Journal of Crime and Criminal Justice*;

g) L'Institut a également adressé des articles et un message de bienveillance au magazine de la deuxième conférence biennale de l'Association des services pénitentiaires africains. L'Institut a également contribué à la rédaction du bulletin d'information en ligne de la Commission de l'Union africaine, *Drug News Africa*, publié en janvier 2012. Un article de l'Institut, intitulé "Creating a receptive community for ex-prisoners", a été publié par Mission After Custody dans sa publication électronique *MAC Magazine*, en août 2012. L'Institut a également lancé un bulletin d'information en ligne, dont le premier numéro couvre le mois d'octobre 2012;

h) L'Institut a participé à la première réunion du groupe intergouvernemental d'experts de l'ONUDC sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, qui s'est tenue à Vienne du 31 janvier au 2 février 2012;

i) L'Institut poursuit ses visites de consultation et son échange de correspondance avec les missions diplomatiques pour mobiliser les soutiens et améliorer l'interaction avec les États membres.

## E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale

13. Le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale est un organisme indépendant à but non lucratif basé à Vancouver (Canada). Fondé en 1991, il a pour mission de promouvoir la primauté du droit, les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, dans le cadre d'activités locales, nationales et internationales. Le Centre mène des recherches, élabore des guides de politique générale et des manuels sur les questions de droit pénal, et fournit une assistance technique, y compris des cours de formation et des réunions de groupe d'experts. En 2012, le Centre a organisé les activités suivantes:

a) Le Centre a œuvré en partenariat avec l'ONUDC pour renforcer les capacités des services pénitentiaires du Sud-Soudan, en vue de mettre au point des solutions de substitution à l'emprisonnement, et de tenir compte des besoins et de la situation particulière des enfants, des femmes et autres groupes vulnérables de détenus;

b) Le Centre continue de collaborer avec le bureau de l'ONUDC au Viet Nam pour renforcer la capacité des secteurs de la répression et de la justice à prévenir et combattre la violence familiale;

c) Au titre d'un projet financé par le Canada, le Centre a continué de travailler avec le College of Criminal Law Sciences de la Beijing Normal University, à un projet de législation pénitentiaire communautaire;

d) Le Centre a continué de soutenir l'élaboration des Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale, et l'un des associés du Centre a contribué à la rédaction des sections des Lignes directrices relatives à l'égalité des sexes et à l'aide juridique, tandis qu'un autre a participé à la réunion du groupe intergouvernemental d'experts organisée par l'ONUDC;

e) Le Centre a aidé l'ONUDC à réaliser le *Introductory Handbook on the Prevention of Recidivism and the Social Reintegration of Offenders* (Manuel d'introduction à la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des délinquants). Les associés du Centre ont également participé à une réunion d'experts sur ce même thème, ainsi qu'à une autre sur la surpopulation carcérale, toutes deux organisées à Vienne par l'ONUDC;

f) Le Centre continue de s'attaquer au problème de la corruption. Il a participé à trois réunions sur la lutte contre la corruption qui se sont tenues à Marrakech, au Maroc, du 22 au 28 octobre 2011: la cinquième Conférence annuelle et Assemblée générale de l'Association internationale des autorités anticorruption, le deuxième atelier international sur l'Initiative universitaire anticorruption – Anti-Corruption Academic Initiative (ACAD) et la quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. En conséquence, le Centre participe au projet collaboratif ACAD afin d'élaborer des programmes de cours, des modules et autres outils pédagogiques pour aider ceux qui souhaitent enseigner les thématiques de la lutte contre la corruption;

g) En mars 2012, le Centre a publié un rapport de recherche intitulé "Corruption in Canada: reviewing practices from abroad to improve our response" (La corruption au Canada: examen des pratiques en vigueur à l'étranger pour améliorer notre réponse) afin de trouver de nouvelles idées mieux définies pour améliorer la détection des cas de corruption nationale et transnationale, ainsi que les enquêtes et les poursuites relatives à ces infractions;

h) Le Centre a participé à la préparation de l'atelier des instituts du réseau du programme des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale concernant les contributions du réseau à l'application effective de la Déclaration de Salvador, qui s'est tenu lors de la vingt et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Le Centre a présenté un exposé sur l'un des cinq thèmes. Les façons de réagir aux défis que posent les nouvelles formes de criminalité et de renforcer les lois, politiques et pratiques nationales de prévention du crime et de justice pénale dans ce domaine ont été abordées.

## **F. Institut australien de criminologie**

14. L'Institut australien de criminologie est un centre national de recherche et d'études sur la criminalité et la justice. L'Institut a mené les activités de recherche suivantes en 2012:

a) Un certain nombre de rapports ont été établis au titre de l'actuel programme de recherche de l'Institut sur la traite des personnes. Il s'agit notamment d'un rapport de suivi pour la période 2009-2011, d'un aperçu de la situation relative à la traite des personnes en Australie et d'un rapport sur les liens entre la traite des personnes et la criminalité organisée;

b) Dans le cadre de son travail sur la criminalité financière, l'Institut a publié des rapports sur le blanchiment de capitaux fondé sur les transactions commerciales, une étude comparative des mesures réglementaires destinées à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à l'échelle internationale, une étude sur les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur des activités à but non lucratif en Australie et un rapport sur les expériences en matière de fraude à la consommation en Australie. Suite à une collaboration fructueuse entre l'Institut et la Commission australienne chargée de la lutte contre la criminalité, un rapport conjoint sur les escroqueries à l'investissement perpétrées par la grande criminalité et le crime organisé a été publié;

c) Des recherches sur la cybercriminalité ont été réalisées et un rapport sur les menaces qu'elle fait peser sur les petites entreprises en Australie a été publié;

d) Un rapport sur le trafic d'armes à feu et ses liens avec les bandes criminelles organisées a été publié;

e) D'autres rapports ont été publiés à partir des données collectées sur la surveillance de la consommation de drogues, au titre du système australien de surveillance de la consommation de drogues, qui collecte des informations sur l'usage illicite des drogues auprès d'environ 4 000 personnes en garde à vue. Il s'agit notamment d'un rapport de suivi sur la consommation de drogues chez les personnes en garde à vue, d'un rapport sur la diminution de la consommation

d'“ecstasy” et de méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA), d'une étude comparative entre les données sur la consommation de drogues en Australie et celles du programme de contrôle de l'abus de drogues chez les personnes arrêtées aux États-Unis, d'une étude sur le pourcentage de délits liés à la consommation de drogues ou d'alcool et d'une autre sur les produits pharmaceutiques consommés par les personnes en garde à vue.

15. Un programme d'assistance technique appelé Crime Prevention ASSIST a été mis au point afin d'aider les praticiens locaux à mettre en œuvre des interventions étayées par des données concrètes. Cela comprend un site Web avec des ressources documentaires, une communauté virtuelle de praticiens, des programmes de formation et un service d'évaluation.

16. L'Institut continue en outre à administrer une série de programmes de suivi concernant la justice pénale et donnant lieu à la production d'un rapport annuel ou biennuel. Il s'agit notamment de programmes de suivi liés au vol à main armée, aux décès de personnes en garde à vue, aux vols d'armes à feu, aux fraudes dont pâtit le Gouvernement australien, aux homicides et à la garde à vue.

17. Grâce aux subventions qu'il octroie à la recherche en criminologie, l'Institut appuie également les travaux d'une plus vaste communauté de chercheurs criminologues. En 2012, l'Institut a publié des travaux de recherche financés au titre de ce programme de subventions, portant sur la prévention du crime dans les communautés vulnérables, la consommation d'amphétamines, les violences sexuelles contre les enfants et les compétences linguistiques des adolescents au comportement antisocial.

18. L'Institut continue également de développer sa stratégie de diffusion, en utilisant plus systématiquement Facebook, Twitter et YouTube (voir, par exemple, la chaîne consacrée à la criminologie sur le Web: Criminology TV). Au cours de l'année, l'Institut a organisé quelques séminaires sur divers thèmes, notamment la criminalité financière, les alcotests aléatoires, les agressions sexuelles, la cybercriminalité, la délinquance juvénile et l'usage de la force au sein de la police. Deux grandes conférences sur la qualité des preuves dans les agressions sexuelles et la prévention du crime dans les communautés ont également été organisées.

## **G. Institut supérieur international des sciences criminelles**

19. L'Institut supérieur international des sciences criminelles est une organisation non gouvernementale italienne qui se consacre à l'éducation, à la formation et à la recherche dans les domaines de la justice pénale internationale et comparative, et des droits de l'homme. En 2012, il a célébré sa quarantième année d'activité:

a) Dans le cadre d'un projet relatif à la protection des droits de l'homme en Afrique du Nord, l'Institut a créé une base de données contenant des rapports sur le conflit libyen publiés par des gouvernements, médias, organisations non gouvernementales et autres sources publiques, et a réalisé une étude sur le contexte historique assortie d'une chronologie et d'une analyse des événements qui se sont succédés, en mettant notamment l'accent sur les allégations d'atteintes aux droits de l'homme commises par toutes les parties concernées. Le projet visait à compléter les

travaux de la Commission d'enquête internationale sur la Libye créée par le Conseil des droits de l'homme;

b) Dans le cadre d'un programme d'assistance technique sur la protection internationale des droits de l'homme et le renforcement des capacités d'enquête et de poursuites du Bureau du procureur général du Bahreïn et en appui aux secteurs bahreïniens de la justice et de l'application des lois, 58 juges, procureurs et enquêteurs ont bénéficié d'une formation afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête indépendante du Bahreïn. Un programme d'assistance technique parallèle a permis de former 43 agents appartenant aux forces de l'ordre et à la police du Ministère bahreïni de l'intérieur. Les deux programmes comprenaient 10 jours de cours et des séances de formation à l'Institut, suivis d'un voyage d'étude consacré à la visite des institutions judiciaires internationales;

c) Un stage de formation de haut niveau organisé à Amman en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a permis de former 20 représentants du Conseil supérieur de la magistrature et de la Commission pour l'intégrité en Iraq dans les domaines de la justice pénale internationale et comparative, et des droits de l'homme, tout en mettant l'accent sur la criminalité financière et la corruption;

d) Une visite d'étude à Rome, organisée en collaboration avec le Conseil de l'Europe, a permis à 12 juges, procureurs et fonctionnaires du Ministère albanais de la justice, de découvrir tous les organismes du Gouvernement italien qui interviennent dans la prévention et les enquêtes relatives au blanchiment de capitaux, à la criminalité financière et au crime organisé;

e) Une séance régionale de formation spécialisée sur l'application des normes en matière de détection, d'enquête et de pénalisation des délits économiques et financiers, coorganisé par le Conseil de l'Europe et le Basel Institute on Governance, a accueilli 26 stagiaires des pays du partenariat oriental, qui ont reçu les outils nécessaires pour une action répressive efficace et la mise en œuvre effective des cadres juridiques dans la lutte contre la criminalité économique;

f) Un atelier de formation sur l'évaluation préliminaire du risque national dans le domaine du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme, coorganisé avec le Fonds monétaire international et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a accueilli 20 responsables issus de certains pays d'Europe de l'Est;

g) Soixante et onze étudiants diplômés, jeunes avocats, responsables d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales, provenant de 33 pays, ont participé au douzième Cours de spécialisation de l'Institut destiné à de jeunes pénalistes et ont été formés pour évaluer les tendances en matière de criminalité transnationale organisée, la responsabilité internationale pénale des acteurs non étatiques et l'efficacité du système répressif international.

## **H. Université arabe Nayef des sciences de sécurité**

20. Depuis sa création il y a 30 ans, l'Université arabe Nayef des sciences de sécurité a entrepris de nombreuses activités, y compris des conférences

universitaires, des séminaires et des colloques, des programmes de formation, des expositions, des publications et distribution de livres, thèses, revues professionnelles et articles, visites officielles et mémorandums d'accord et coopération. Les activités suivantes ont été réalisées en 2012:

a) L'Université a organisé des cours de formation spécialisés sur la lutte contre le terrorisme pour des officiers de police japonais et taiwanais. En collaboration avec la Police fédérale allemande, l'Université a également organisé un atelier sur l'expertise en documents destiné aux préposés au contrôle des passeports à Francfort (Allemagne). Un atelier sur le contrôle des drogues et la prévention du crime a été organisé à Singapour en collaboration avec l'International Centre for Political Violence and Terrorism Research. Un stage de formation de haut niveau sur la protection des personnalités importantes a été organisé en France avec l'aide du Ministère français de l'intérieur. Par ailleurs, une conférence internationale sur l'impact du terrorisme sur le développement social s'est tenue à Riyad en collaboration avec le Ministère saoudien des affaires sociales;

b) En 2012, l'Université a dispensé plusieurs cours de formation, notamment sur la traite des êtres humains, le blanchiment de capitaux et la sécurité dans le secteur touristique. Elle a organisé une formation en criminalistique à partir d'un guide numérique sur le cyberterrorisme, qui comprenait un cours commun avec l'Université du Qatar. Elle a également proposé un cours de formation sur l'impact de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et un autre sur la sécurité des transports et des chemins de fer;

c) En janvier 2012, l'Université a organisé un symposium sur la lutte contre la traite des personnes;

d) En février 2012, l'Université a organisé des ateliers sur l'utilisation des technologies modernes en cas de catastrophes, le blanchiment d'argent et ses effets sur la diffusion des drogues illicites, et la lutte contre le blanchiment d'argent;

e) Le programme de travail de l'Université se fonde sur les recommandations formulées par le Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes, les suggestions présentées par les ministres de l'intérieur des pays arabes, les recommandations et les propositions émanant de conférences et de colloques organisés par l'Université ou d'autres événements internationaux dans lesquelles elle est représentée par des experts et des spécialistes relevant d'organisations de sécurité ou de l'administration de la justice pénale de pays arabes, et sur les questions d'actualité qu'elle considère, compte tenu d'études empiriques, comme répondant aux conditions requises pour figurer dans des programmes, plans et stratégies sur la prévention de la criminalité et la justice pénale.

## **I. Institut national pour la justice du Ministère de la justice des États-Unis**

21. L'Institut national pour la justice est l'organisme de recherche et d'évaluation du Ministère de la justice des États-Unis. Établi à Washington, D.C., il a pour mission de fournir des renseignements objectifs, indépendants, authentiques, et des instruments pour répondre aux défis que posent la criminalité et la justice particulièrement au niveau de l'État et au niveau local aux États-Unis. À cette fin,

l'Institut investit dans trois grands domaines: la recherche sur les questions de criminalité et de justice pénale, et la technologie destinée aux services répressifs et médico-légaux qui appuient le système de justice pénale. Par exemple, le programme consacré aux questions transnationales finance des travaux de recherche et d'évaluation sur des questions internationales qui ont une incidence sur les services répressifs américains et étrangers, y compris, sans toutefois s'y limiter, la traite des personnes et l'extrémisme violent. En 2012, l'Institut a mené diverses activités intéressant l'ONUDC et les Nations Unies:

a) Lors de la vingt et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'Institut a organisé une réunion parallèle sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et l'extrémisme violent;

b) L'Institut a entamé les préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale. En collaboration avec l'Institut coréen de criminologie, l'Institut a joué un rôle prépondérant dans les préparatifs d'un atelier sur le renforcement de la prévention du crime et des mesures de justice pénale face aux nouvelles formes de criminalité telles que la cybercriminalité et le trafic de biens culturels, y compris les enseignements tirés et la coopération internationale. L'Institut et l'Institut coréen de criminologie continueront de jouer un rôle central dans l'organisation de cet atelier au sein du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;

c) Avec un organisme apparenté, le Bureau des statistiques de la justice, l'Institut a répondu à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale.

## **J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire**

22. L'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire est un institut universitaire indépendant établi à l'université de Lund en Suède. La mission de l'Institut est de promouvoir le respect universel des droits de l'homme et du droit humanitaire grâce à des programmes de recherche, à la formation universitaire, à la diffusion de l'information et au développement international. À cet égard, la promotion des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale joue un rôle important. Les activités suivantes ont fait partie du programme de l'Institut en 2012:

a) Publications:

i) L'Institut a réuni un recueil des jurisprudences de cinq pays arabes (Algérie, État de Palestine, Iraq, Jordanie et Maroc) dans lesquels les juges ont directement appliqué des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans des tribunaux nationaux. Ce recueil est désormais utilisé comme ouvrage de référence par les juges et les étudiants en droit des pays arabes;

b) Renforcement des capacités:

i) Grâce à la collaboration entre l'Institut et la Cour de justice de l'Afrique de l'Est, les juges et autres personnels clefs de la cour ont pu renforcer leurs

connaissances en matière de droits de l'homme pertinents à l'exercice de leurs fonctions;

ii) En Chine, des représentants de cinq collèges nationaux de magistrats (dans les provinces du Hénan, de Shandong, de Heilongjiang et de Guizhou et dans la ville de Chongqing) ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences en matière de droits de l'homme, ainsi que leurs méthodes d'enseignement dans ce domaine, et élaborent des cours axés sur les questions pertinentes dans leurs zones géographiques respectives. Par ailleurs, dans la Procuration du district de Haidian à Beijing, des directives de travail relatives aux droits de l'homme ont été élaborées dans le cadre de la réforme de la justice pour mineurs et d'autres acteurs importants ont obtenu un soutien pour appliquer ces dernières. En outre, les professeurs de l'académie de police des provinces partenaires ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences pédagogiques en matière de droits de l'homme et ont élaboré un manuel de formation aux droits de l'homme destiné à la police;

iii) Dans le cadre de la collaboration entre l'Institut et la direction générale des services pénitentiaires du Ministère indonésien de la justice et des droits de l'homme, des plans d'action élaborés en conformité avec les dispositions de l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus ont fait l'objet d'un suivi sur le terrain dans six prisons modèles. Cette coopération a permis de mieux intégrer les principes du droit international relatif aux droits de l'homme et de la gestion pénitentiaire dans les rôles et les fonctions ordinaires des prisons modèles;

iv) Grâce aux activités menées par l'Institut en collaboration avec les services pénitentiaires kényans, de nombreuses mesures ont été prises par des directeurs de prison et d'autres membres du personnel carcéral afin d'améliorer la conformité à l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus. La nouvelle approche des droits de l'homme s'est largement diffusée au sein du système pénitentiaire kényan et a favorisé le développement d'un groupe d'agents capables de réaliser une évaluation indépendante de la situation des droits de l'homme, de dispenser des cours de formation et de contribuer à l'élaboration de plans d'action dans ce domaine;

v) En Turquie, 30 juges des juridictions supérieures turques ont acquis une meilleure connaissance des systèmes européens et onusiens de protection des droits de l'homme. En collaboration avec l'Institut, le principal établissement de formation des juges et des procureurs turcs, l'Académie de justice de Turquie, a renforcé sa capacité d'élaborer des activités axées sur les résultats afin de soutenir la recherche et la formation en matière de droits de l'homme. Par ailleurs, l'Institut a contribué à élargir la collection de la bibliothèque de l'académie de justice de Turquie en lui cédant des ouvrages et des documents sur les droits humains en rapport avec son mandat.

## **K. Centre international pour la prévention de la criminalité**

23. Le Centre international pour la prévention de la criminalité a été fondé en 1994; il est la seule organisation internationale se consacrant exclusivement à la prévention de la criminalité et à la sécurité communautaire.



24. Parmi les activités récentes, citons les suivantes:
- a) Partage des connaissances:
    - i) En collaboration avec le Gouvernement et le Service de police sud-africains, le Centre a organisé, du 20 au 22 février 2012, au Cap (Afrique du Sud), un colloque sur le thème “Comblers les lacunes: approches intégrées pour la prévention de la criminalité et la sécurité”;
    - ii) Dans le cadre de l’édition 2012 de la conférence du Forum européen pour la sécurité urbaine, qui s’est tenue à Paris du 12 au 14 décembre 2012, le Centre a coorganisé l’un des ateliers sur le rôle de la police en tant qu’agent de prévention;
  - b) Publications et rapports:
    - i) Le Centre a publié l’édition 2012 de son *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne*. Le rapport présente les grands thèmes de l’agenda international liés à la criminalité et à la violence, et montre comment la prévention peut s’avérer utile contre ces fléaux et contribuer à former des communautés plus fortes et plus soudées dans le monde entier;
    - ii) Le Centre a préparé un recueil des pratiques novatrices dans le domaine de la prévention de la violence et de la criminalité chez les jeunes à l’intention du Ministère québécois de la sécurité publique (Canada);
    - iii) Le Centre a préparé un document thématique sur la criminalité transnationale organisée dans le cadre du projet sur les facteurs internationaux qui influent sur le risque de conflit et de fragilité, financé par le Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité du Comité d’aide au développement de l’Organisation de coopération et de développement économiques;
  - c) Partenariats stratégiques et assistance technique:
    - i) Afin d’améliorer, à l’échelle nationale et internationale, le suivi, la mesure et l’analyse de la criminalité, des conflits et de la violence dans certains pays, le Centre a été invité par le Small Arms Survey (Annuaire sur les armes légères) à se joindre à un consortium international de partenaires dirigé par ce dernier et financé par le Ministère du développement international du Royaume-Uni;
    - ii) Le Centre est chargé de diriger le projet “Prévention de la violence contre les femmes et les jeunes au Pérou”. Ce programme de trois ans est financé par l’Agence canadienne de développement international;
    - iii) Le Centre a remis au PNUD un rapport d’analyse sur une étude qui était destinée à évaluer la sécurité et le sentiment d’insécurité dans les régions haïtiennes touchées par le séisme du 12 janvier 2010;
    - iv) Le Centre intervient comme consultant dans le cadre du projet de trois ans sur le renforcement des capacités institutionnelles pour la prévention de la criminalité en Amérique centrale, mis en œuvre par le biais de l’Observatoire et l’index sur la sécurité démocratique du Système d’intégration de l’Amérique centrale et du Centre d’étude et de coopération internationale;

- v) Le Bureau régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fait appel aux services de consultant du Centre international pour la prévention de la criminalité afin de réaliser un examen collégial des indicateurs de la proposition de Stratégie de sécurité de l'Amérique centrale;
- vi) Le Centre travaille actuellement avec l'ONUSD en vue d'élaborer un manuel de formation sur les activités de police dans les zones urbaines.

## L. Institut d'études sur la sécurité

25. L'Institut d'études sur la sécurité est un institut de recherche politique appliquée indépendant et à but non lucratif qui dispose de bureaux à Addis-Abeba, au Cap, à Dakar, à Nairobi et à Pretoria. Il se consacre à la défense des valeurs fondamentales du développement durable, de la démocratie, des droits de l'homme, de l'état de droit, de la sécurité collaborative et de l'égalité des sexes. Il est très actif dans les domaines de la justice pénale internationale, du contre-terrorisme et des menaces transnationales. En plaidant pour une approche fondée sur la sécurité commune, l'Institut cherche à encourager les pays, particulièrement en Afrique, à façonner leurs propres politiques et règles de sécurité, en coopération. Les équipes de recherche dirigent des séminaires et accueillent des ateliers de formation, ainsi que de grandes conférences sur le continent africain. L'Institut organise aussi une série de séminaires thématiques gratuits dans ses bureaux, auxquels participent des fonctionnaires, des universitaires, des journalistes, des membres de la société civile et du corps diplomatique. En 2012, l'Institut a notamment mené les activités suivantes dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale:

- a) Criminalité et sécurité humaine:
  - i) Publication de *South African Crime Quarterly* et organisation régulière de séminaires et de séances d'information pour les dirigeants et les décideurs;
  - ii) Suivi et analyse des tendances de la criminalité et de la justice dans plusieurs pays africains;
  - iii) Recherches et analyses sur la criminalité dans le but d'améliorer la mesure dans laquelle les acteurs étatiques et non étatiques sont capables de comprendre les défis posés par la criminalité et la violence auxquelles ils sont confrontés et de répondre d'une manière qui minimise les préjudices et l'insécurité tout en privilégiant les droits de l'homme et l'engagement civil;
  - iv) Utilisation continue du pôle d'information et d'analyse consacré à la criminalité et à la justice, le projet central sur la criminalité et la sécurité humaine, qui fournit une information et des analyses aisément accessibles, régulières, exactes et fiables sur la criminalité, les prestations du système de justice pénale et la prévention de la criminalité sur le plan social. L'actuel pôle d'information et d'analyse consacré à la criminalité et à la justice dessert l'Afrique du Sud et il est disponible sur le Web à l'adresse: [www.issafrica.org/crimehub](http://www.issafrica.org/crimehub);
  - v) Formation de hauts responsables sur des questions relatives à la criminalité et au maintien de l'ordre dans un certain nombre de pays africains;

- vi) Exécution d'un projet consacré au fonctionnement et aux réalisations du système de justice pénale;
- vii) Communication d'informations et d'analyses sur les politiques, stratégies et réalisations du système de justice pénale;
- viii) Promotion de la sécurité communautaire;
- b) Lutte contre la criminalité internationale et le terrorisme:
  - i) L'Institut a collaboré avec des organisations sous-régionales et certains gouvernements en Afrique en vue de fournir une formation spécialisée sur la criminalité internationale et le terrorisme à l'intention de hauts fonctionnaires et de magistrats;
  - ii) L'Institut a apporté son concours à des États africains qui en faisaient la demande pour la rédaction de textes législatifs concernant l'application au plan national du Statut de Rome de la Cour pénale internationale;
  - iii) L'Institut a coordonné les activités du Réseau africain pour la justice pénale internationale pour lequel le Programme sur la criminalité internationale en Afrique fait office de secrétariat; le site Web du Réseau se trouve au: [www.issafrica.org/anicj](http://www.issafrica.org/anicj);
  - iv) L'Institut a accueilli un certain nombre d'ateliers régionaux et nationaux sur la justice pénale internationale et la lutte antiterroriste, à l'intention de membres de la société civile, de procureurs et d'enquêteurs;
  - v) L'Institut a formé à la lutte antiterroriste, des membres des services de police des régions de l'Afrique australe, occidentale et orientale (essentiellement par le biais de leurs organisations régionales respectives);
  - vi) L'Institut a collaboré étroitement avec l'ONUSC et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme;
- c) Publications et sites Web de l'Institut: l'Institut a publié un certain nombre d'articles et de monographies sur divers sujets liés aux polices nationales, à la lutte contre le terrorisme et à la justice pénale internationale. Toutes les publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut ([www.issafrica.org](http://www.issafrica.org)), qui reçoit plus de 2 millions de visites par mois.

## **M. Institut coréen de criminologie**

26. L'Institut coréen de criminologie est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de politiques factuelles en matière de justice pénale par le biais de recherches scientifiques et systématiques visant à une prévention efficace de la criminalité. En 2012, les principales activités de l'Institut ont été les suivantes:

- a) Le Forum virtuel de lutte contre la cybercriminalité est un programme qui contribue à la prévention de la cybercriminalité et qui est fortement axé sur la coopération internationale. Le volet de formation en ligne du programme a été lancé en 2009 et plus de 100 participants des pays en développement de l'Asie du Sud-Est et, plus récemment, de l'Afrique, ont pu suivre des séances de formation. Au cours de la période considérée, l'Institut a intensifié ses efforts de formation dans deux

régions et a fait en sorte que les étudiants thaïlandais et tanzaniens bénéficient tout particulièrement du programme. Ce dernier a également fait l'objet d'un examen afin de faire le bilan de ces trois dernières années d'activité. Le volet recherche du programme a été agrémenté d'un bulletin d'information mensuel élaboré et mis en œuvre afin de favoriser une compréhension transdisciplinaire de la cybercriminalité à l'échelle mondiale. La publication a nettement contribué à développer et à renforcer un réseau international d'experts en matière de lutte contre la cybercriminalité. Des travaux importants ont été réalisés en vue de consolider le programme au cours de la période à venir;

b) L'Institut a travaillé avec le Towards AsiaJust programme, en collaboration avec le Centre régional de l'ONUUDC pour l'Asie de l'Est et le Pacifique. Du 28 au 31 mars 2012, l'Institut et le Centre régional ont organisé une réunion bilatérale pour faire le bilan du programme et discuter de son action future. En mai, un procureur de la république démocratique populaire lao a passé huit semaines à l'Institut dans le cadre d'un programme d'échange et a réalisé des recherches sur le système mis en place par la République de Corée pour lutter contre le blanchiment d'argent. Les 11 et 12 juillet, un atelier de haut niveau sur l'entraide judiciaire en Asie de l'Est et dans le Pacifique a été organisé à Bangkok, dans un effort visant à identifier les défis juridiques et techniques que pose l'entraide judiciaire;

c) Du 20 au 22 août, l'Institut a organisé la quatrième conférence annuelle de la Société asiatique de criminologie à Séoul, sur ce thème principal: "Développement et sécurité: redéfinir la criminalité et les politiques pénales en Asie". Plus de 600 experts et praticiens de la prévention de la criminalité et de la justice pénale provenant d'Asie et d'autres continents ont participé à la conférence. En organisant des événements et en participant à diverses conférences internationales, séminaires, ateliers et la signature de mémorandums d'accord avec diverses institutions internationales et organisations gouvernementales, l'Institut a continué d'élargir ses domaines de recherche et d'activités universitaires;

d) Principaux projets de recherche:

i) Recherches sur la législation visant à prévenir la traite et à protéger les victimes;

ii) Une étude sur les programmes de traitement de la toxicomanie et de réinsertion dans les prisons;

iii) Une étude sur les mesures de lutte contre la cybercriminalité dans un environnement d'informatique en nuage;

iv) Recherche sur les crimes en série: incendies criminels en série;

v) Études sur les risques concernant le droit pénal et la criminologie dans la société moderne: les risques concernant la justice pénale et la criminologie dans la société contemporaine des sciences et de la technologie.

## **N. Basel Institute on Governance**

27. Le Basel Institute on Governance est un centre de compétences indépendant à but non lucratif spécialisé dans la prévention de la corruption, la gouvernance

publique, la gouvernance d'entreprise et la conformité aux règlements, la lutte contre le blanchiment de capitaux, la répression pénale et le recouvrement d'avoirs volés. Fonctionnant au niveau international et en collaboration avec des organisations des secteurs public et privé, l'Institut s'est donné pour mission d'améliorer de façon tangible la qualité de la gouvernance à l'échelle internationale, en conformité avec les normes et les bonnes pratiques internationales.

28. En 2012, les principales activités de l'Institut ont été les suivantes:

a) La création de l'International Centre for Collective Action ([www.collective-action.com](http://www.collective-action.com)) reste un fait marquant. Définie par la Banque mondiale comme un processus de collaboration soutenu entre plusieurs parties prenantes qui maximise l'impact et la crédibilité de l'action individuelle et place les concurrents sur un pied d'égalité, l'action collective est un outil novateur pour les entreprises qui, ensemble sont largement capables de trouver des solutions collectives afin d'atténuer le risque de corruption. Soutenu par la Siemens Integrity Initiative, le Centre sert de plate-forme pour générer des connaissances, des outils pratiques et des directives en lien avec ce concept relativement nouveau, et pour lancer et soutenir des actions collectives contre la corruption. Par ailleurs, en ce qui concerne la conformité des entreprises aux lois anticorruption, l'Institut a été chargé par des organisations internationales et des organismes d'application des lois de vérifier si les lois étaient respectées et a encadré la réorganisation des programmes de conformité de plusieurs multinationales;

b) L'International Centre for Asset Recovery de l'Institut a mis en œuvre des programmes nationaux de formation sur les enquêtes financières et le recouvrement d'avoirs volés au Cameroun, au Kenya et en République de Moldova, ainsi qu'un programme régional couvrant l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine. Ces séances de formation visaient à renforcer les capacités opérationnelles de ces pays en matière de recouvrement d'avoirs volés, en mettant plus particulièrement l'accent sur les enquêtes financières, les techniques de traçabilité des avoirs et l'entraide judiciaire. Chacun des programmes de formation est conçu sur mesure afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque pays. Par ailleurs, le Centre a élaboré deux manuels qui viennent compléter les séances de formation: un pour l'Ukraine et l'autre pour six pays d'Europe de l'Est. Enfin, le Centre a aidé quatre pays d'Asie centrale et du Sud-Est, et d'Afrique du Nord et de l'Est, à gérer des cas particuliers de recouvrement d'avoirs en facilitant l'entraide judiciaire et en aidant les services répressifs à concevoir des stratégies en matière d'enquête et de poursuites. Le Centre reçoit l'essentiel de son financement du Liechtenstein, de la Suisse et du Royaume-Uni;

c) Ce dernier thème s'inscrit dans le contexte de la participation de l'Institut au programme de recherche multicentrique ANTICORRP (Anti-corruption policies revisited: global trends and European responses to the challenge of corruption) de l'Union européenne. Par ailleurs, l'Institut continue de conseiller les pays en développement en matière de prévention de la corruption et réalise des études comparatives dans ce domaine, au nom de la Banque mondiale et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, entre autres exemples. Parmi les autres partenaires clefs de cette division en 2012, citons l'Organisation mondiale de la Santé, l'Alliance mondiale pour l'intégrité et le U4 Anti-Corruption Resource Centre.

29. Dans le domaine de la gouvernance publique, l'Institut a mis au point un outil unique "d'analyse du pouvoir et de l'influence" afin d'identifier les principaux moyens susceptibles d'améliorer les systèmes de gouvernance, en se concentrant notamment sur la gouvernance des systèmes de santé et l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de responsabilisation sociale.

## O. College for Criminal Law Science

30. Le College for Criminal Law Science de la Beijing Normal University, est devenu membre à part entière du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention de la criminalité et la justice pénale, le 12 avril 2011. Le Collège s'engage à promouvoir la primauté du droit, à contribuer à la paix et au développement et à faciliter les échanges et la coopération dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale entre la Chine et les organismes des Nations Unies, et d'autres pays. En 2012, ses activités ont été les suivantes:

a) Le Collège a lancé cinq projets sous la direction de la Fondation nationale des sciences, du Ministère de l'éducation, du Ministère de la justice et d'autres instances. Les thèmes incluent l'opinion publique et la peine de mort, les services correctionnels communautaires, la mise en œuvre de normes internationales pour la justice pénale en Chine, la réforme des procédures pénales et de la justice pour les mineurs;

b) Le Collège a organisé des cours de formation destinés au personnel des établissements financiers de la province de Hénan et des conférences pour le Parquet populaire du district de Fengtai à Beijing. Le Groupe d'experts du Collège pour les affaires criminelles litigieuses et complexes a proposé ses services de consultation à des cabinets juridiques, des tribunaux et des prévenus, afin de contribuer à promouvoir la primauté du droit et garantir la mise en œuvre fidèle du droit pénal;

c) Le Collège collabore étroitement avec des autorités judiciaires telles que la Cour populaire suprême et le Parquet populaire suprême au plan national, ainsi que la Haute cour populaire provinciale du Hénan à l'échelle locale. Le Collège a organisé des ateliers judiciaires avec la Haute cour populaire provinciale de Guangdong sur la protection des droits de propriété intellectuelle par le biais du droit pénal, et avec la Haute cour populaire de Tianjin sur les réformes de la peine capitale en Chine. Il a également parrainé un forum national sur la justice pénale pour les délits liés à la fabrication et la vente de produits contrefaits et de produits de moindre qualité;

d) Le Collège a achevé le projet Chine-Canada sur la Loi chinoise relative aux services correctionnels communautaires, a coopéré avec le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, et a présenté une proposition législative aux autorités chinoises concernées. Le Collège a lancé deux projets, le premier sous la direction de l'Union européenne et le second sous celle du Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth, sur les restrictions à l'application de la peine de mort et les approches politiques restreignant le recours à la peine de mort en Chine. Le Collège a signé des mémorandums d'accord avec plusieurs grandes universités étrangères, notamment

l'Université de l'État de Pennsylvanie et l'Université de Tulsa aux États-Unis, et l'Université de Johannesburg en Afrique du Sud;

e) L'équipe de recherche du Collège a publié plus de 10 monographies, 6 revues spécialisées et plus de 100 articles en matière pénale.

#### **IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international**

31. Le Conseil consultatif scientifique et professionnel international est chargé, en s'appuyant sur les contributions d'organisations non gouvernementales, d'institutions universitaires et d'autres entités concernées, d'assister les Nations Unies dans la formulation et la mise en œuvre de programmes portant sur la justice pénale, de réaliser ou de collaborer à des recherches scientifiques, comme base à l'élaboration de politiques et à l'intervention, et pour proposer un accès aux services et à l'expertise des organisations constituantes, y compris l'assistance technique, la formation et l'éducation, la recherche, le suivi et l'évaluation. Le Conseil consultatif a mené les activités suivantes en 2012:

a) Un atelier sur les contributions du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention de la criminalité et la justice pénale à la mise en œuvre effective de la Déclaration de Salvador, organisé en marge de la vingt et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en collaboration avec tous les Instituts du réseau, afin de fournir des renseignements complémentaires sur ce thème important, comme suite donnée au Douzième Congrès des Nations Unies sur la prévention de la criminalité et la justice pénale;

b) La Conférence annuelle du Conseil consultatif, organisée en collaboration avec l'ONUDDC, sur le thème: "Stratégies internationales contre la corruption: partenariats entre secteur public et secteur privé et politique en matière de criminalité". Un accent particulier a été mis sur la collaboration entre le secteur public et le secteur privé, et l'élaboration et l'utilisation de politiques publiques adéquates. La structure et le contenu du modèle de conformité pour lutter contre la corruption ont été expliqués et ont fait l'objet de discussions;

c) La Conférence a été l'occasion de présenter les résultats d'un grand projet de recherche entrepris par le Conseil sous la supervision de l'ONUDDC. Ce projet s'est donné pour mission d'évaluer un modèle de conformité pour lutter contre la corruption, que les entreprises multinationales auront pour recommandation d'adopter. Parallèlement, les États seront invités à juger si le modèle est pertinent pour déterminer la responsabilité des entreprises ou les peines encourues. Cinq institutions universitaires participent au projet de recherche: le Centre d'études Federico Stella en droit pénal et politique criminelle de l'Université catholique du Sacré-Cœur (Italie), le projet Internormativités dans l'espace pénal du Collège de France, l'Institut de droit pénal européen et international de l'Université de Castille-La Manche (Espagne), l'École de criminologie et de justice pénale de l'Université Northeastern (États-Unis) et l'Université libre internationale des études sociales Guido Carli (Italie).